

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 15 juillet 2020 à 11 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
Mme Sylvie Papillon, mairesse suppléante de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec

Sont également présents:

M. Luc Monty, directeur général
M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Ouverture de la séance

À 11 h 56, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Conformément aux arrêtés 2020–029 du 26 avril 2020 et 2020–049 du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID–19*, la séance se tient par visioconférence et sans la présence du public.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CA-2020-0357

Adoption de l'ordre du jour (Ra-2212)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,
appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.
Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0358

Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour l'amélioration du progiciel *VIP* (RH et paie), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (Dossier 42418) - **AP2020-432 (CT-2487602) — (Ra-2212)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 83 490 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *DLGL Bureau d'affaires ltée*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour l'amélioration du progiciel *VIP* (RH et paie), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0359

Adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Ville de Québec - Lots 1 à 10, 13 et 15 (Appel d'offres public 73790) - **AP2020-532 (CT-2489322, CT-2489353, CT-2489366, CT-2489369, CT-2489376, CT-2489381, CT-2489396, CT-2489400, CT-2489431 - **2489238**, CT-2489474 - **2489447**) — (Ra-2212)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Ville de Québec – Lots 1 à 10, 13 et 15, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2023, conformément à la demande publique de soumissions 73790 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes:

- 1° Lot 1 - Contrat C5001 : *M et G Grenier inc.*, pour une somme de 153 443,64 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 juin 2020;
- 2° Lot 2 - Contrat C5002 : *Gaudreault et Frères inc.*, pour une somme de 421 313,70 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 15 juin 2020;
- 3° Lot 3 - Contrat C5003 : *PARADIS aménagement urbain inc.*, pour une somme de 102 189 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 16 juin 2020;

- 4° Lot 4 - Contrat C5004 : *M et G Grenier inc.*, pour une somme de 149 334 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 juin 2020;
- 5° Lot 5 - Contrat C5009 : *M et G Grenier inc.*, pour une somme de 170 643 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 juin 2020;
- 6° Lot 6 - Contrat C5010 : *M et G Grenier inc.*, pour une somme de 297 405 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 juin 2020;
- 7° Lot 7 - Contrat C5013 : *M et G Grenier inc.*, pour une somme de 174 180 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 juin 2020;
- 8° Lot 8 - Contrat C5014 : *M et G Grenier inc.*, pour une somme de 209 412 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 juin 2020;
- 9° Lot 9 - Contrat C5017 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 163 910,18 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission révisée du 30 juin 2020;
- 10° Lot 10 - Contrat C5018 : *St-Pierre Paysagiste inc.*, pour une somme de 639 210,06 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 15 juin 2020;
- 11° Lot 13 - Contrat C5021 : *St-Pierre Paysagiste inc.*, pour une somme de 89 936,10 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 15 juin 2020;
- 12° Lot 15 - Contrat C5035 : *Groupe GCH inc.*, pour une somme de 646 444,47 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 15 juin 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0360

**Adjudication d'un contrat pour le câblage extérieur interbâtiment
(Appel d'offres public 73794) - AP2020-533 (Ra-2212)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Pagui inc.*, le contrat pour le câblage extérieur interbâtiment, pour une somme de 1 752 237 \$ (plus TPS et TVQ applicables), de la date d'adjudication au 30 avril 2023, conformément à la demande publique de soumissions 73794 et aux prix unitaires de sa soumission du 19 juin 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Entente entre la Ville de Québec et Vigneault Chocolatier ltée, relative au versement d'une subvention - Conventions de financement relatives à l'octroi de financements dans le cadre du Fonds local d'investissement et dans le cadre de la Vision Entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Implantation de nouvelles lignes de production dans une nouvelle usine à la fine pointe de la technologie - DE2020-360 (CT-DE2020-360) — (Ra-2212)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 700 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Implantation de nouvelles lignes de production dans une nouvelle usine à la fine pointe de la technologie*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Vigneault Chocolatier ltée*, relative au versement d'une subvention maximale de 500 000 \$, dans le cadre du volet *Projets majeurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser la conclusion de la convention de financement entre la Ville de Québec et *Vigneault Chocolatier ltée*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 200 000 \$, dans le cadre du volet *Projets majeurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce même projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe audit sommaire;
- 4° d'approprier une somme maximale de 300 000 \$ à même le *Fonds local d'investissement (FLI)* pour la réalisation de ce même projet;
- 5° d'autoriser la conclusion de la convention de financement entre la Ville de Québec et *Vigneault Chocolatier ltée*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 300 000 \$, dans le cadre du *Fonds local d'investissement (FLI)*, pour la réalisation de ce même projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Fermeture et affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise de la 47^e Rue Est, connue et désignée comme étant une partie du lot 6 195 005 du cadastre du Québec, et vente de cette même partie de lot - Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de réseaux en faveur de la Ville sur une partie du lot 6 195 005 du cadastre du Québec – Arrondissement de Charlesbourg - DE2020-417 (Ra-2212)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 6 195 005 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 432,2 mètres carrés;
- 2° la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 6 195 005 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 432,2 mètres carrés, à *Les Immeubles Aldeda inc.*, pour une somme de 96 400 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 3° l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de réseaux en faveur de la Ville de Québec sur une partie du lot 6 195 005 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 232,4 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint audit sommaire, et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 7 de ladite offre d'achat jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0363

Approbation du Règlement No 386 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 74 730 300 \$ concernant l'acquisition de 60 véhicules 40 pieds hybrides du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-037 (Ra-2212)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le *Règlement No 386 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 74 730 300 \$ concernant l'acquisition de 60 véhicules 40 pieds hybrides du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0364

Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Alain Perron (ID. 006029) - RH2020-274 (CT-RH2020-274) — (Ra-2212)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Alain Perron (ID. 006029), pour agir à titre de directeur de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou (D081) (poste no 34582), avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2020, selon des

conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0365

Nomination de monsieur Yohann Maubrun (ID. 072605) à titre de directeur du Bureau des grands événements - RH2020-613 (CT-RH2020-613) — (Ra-2212)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de nommer monsieur Yohann Maubrun (ID. 072605), employé permanent, à titre de directeur du Bureau des grands événements (D148), classe 3 (poste no 37291), selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption d'un règlement

CA-2020-0366

Règlement de l'agglomération sur des travaux d'acquisition et d'installation d'équipements automatisés pour les activités d'analyse physicochimique et microbiologique de l'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1347 - TE2020-005 (Ra-2209)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'acquisition et d'installation d'équipements automatisés pour les activités d'analyse physicochimique et microbiologique de l'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont attachés, R.A.V.Q. 1347.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Aucune question n'a été posée.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 12 h 01.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ir